

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2021

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4387)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL184

présenté par

M. Savignat, M. Boucard, M. Breton, M. Diard, M. Gosselin, M. Huyghe, M. Kamardine,
M. Larrivé, M. Marleix, M. Pradié et M. Schellenberger

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« nationale »,

insérer les mots :

« , des douanes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe LR ajoute les fonctionnaires des douanes au dispositif qui renforce la répression des violences délictuelles commises contre eux.